

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 22 MARS 2016 A 20H00

L'an deux mil seize, le mardi 22 mars à vingt heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 17/03/2016

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine - FERRE Sylvie – BORDEAU Dominique - Samuel ROUEIL - TOURATIER Tony -DURAND Katia

Excusés : BELLEY Fabien – André LAUNAY - Linda LANDAIS

Secrétaire : DURAND Katia

1. Procès-verbal de la séance du 28/01/2016

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs : communal et lotissement 2015 - Délibération n°3-2016

Budget communal :

Sous la présidence de Mme Sandrine GUENERY, adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2015 :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	175 691.74 €	Dépenses	46 408.20 €
Recettes	178 861.40 €	Recettes	31 973.97 €
Excédent de clôture	3 169.66 €	Déficit de clôture	14 434.23 €
Résultat de l'exercice 2015	- 11 264.57 €		

D'où un déficit global de clôture de 11 264.57 €

Décision :

Hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015, du budget communal.

Budget Lotissement :

Sous la présidence de Mme Sandrine GUENERY, adjointe au maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif lotissement 2015 :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	3 836.72 €	Dépenses	3 836.72 €
Recettes	5 342.62 €	Recettes	
Excédent de clôture	1 505.90 €	Déficit de clôture	- 3 836.72 €
Résultat de l'exercice 2015		- 2 330.82 €	

D'où un déficit global de clôture de 2 330.82 €

Décision :

Hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2015, du budget lotissement.

3. Approbation des comptes de gestion : communal et lotissement 2015 - Délibération n°4-2016

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter **les budgets primitifs de l'exercice 2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé **les comptes administratifs 2015;**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations **du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015**

2° Statuant sur **l'exécution du budget de l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour le budget communal et le lotissement, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. Reprise des résultats - Délibération n°5-2016

Budget communal

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide la reprise de résultat du compte administratif 2015 de la commune et d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Considérant que l'exercice fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation de **138 457.59 €**

Un déficit de financement de la section d'investissement de **21 666.60 €**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Détermination du résultat d'exploitation 2015 à affecter :

Section de fonctionnement		Section investissement	
Résultat exercice 2015	3 169.66 €	déficit d'investissement 2015	-14 434.23 €
Excédent antérieur reporté	169 286.90 €	Solde d'exécution N-1	- 9 782.37 €
Résultat d'exploitation	162 674.19 €	Résultat d'exploitation	- 21 616.60 €

Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2015 obtenu ci-dessus est affecté au budget 2016 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de	141 007.59 € au compte R 002
Affectation du déficit d'investissement de	24 216.60 € au compte R 001
Affectation en réserve	21 666.60 € au compte 1068

Budget Lotissement

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Détermination du résultat d'exploitation 2015 à affecter :

Section de fonctionnement		Section investissement	
Résultat exercice 2015	1 505.90 €	déficit d'investissement 2015	- 3836.72 €
Excédent antérieur reporté	1 548.13 €	Solde d'exécution N-1	- 9412.33 €
Résultat d'exploitation	3 054.03 €	Résultat d'exploitation	-13 249.05 €

Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2015 obtenu ci-dessus est affecté au budget 2016 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de	3 054.03 € au compte R 002 ;
Affectation du déficit d'investissement de	13 249.05 € au compte R 001 ;

5. Demande de subventions année 2016 - Délibération n°6-2016

Associations communales	2015 Subventions attribuées	2016 Demandées	Décision
Comité des Fêtes	300 €	300 €	reporté
Foyer des jeunes	200 €	250 €	200 €
Club de l'Amitié	200 €	200 € minimum	200 €
Anciens Combattants de Peuton	200 €	250 €	250 €
Féd. Group. Défense Ennemis Culture (cotisation départementale 88,65 € réglée par la Fédération Locale)	150 €		150 €
CCAS	600 €	Equilibre budget	800 €
TOTAL 1	1650 €		1600 €

Associations hors commune	2015	Demandes 2016
Secours Catholique Paroisse St Jean Bosco	50 €	50 €
ADMR Laigné/Loigné	273 €	273 €
Don du Sang	Prise en charge des boissons le jour de la manifestation des Motards ont du Cœur + mise à disposition de la Halle le 30/05/2015	Mise à disposition gratuite de la Halle le 05 juin 2016
TOTAL 2	373 € + prise en charge boissons pour le Don du Sang	323 €
TOTAL 1 + 2		1923 € + Mise à disposition gratuite de la Halle le 05 juin 2016 à l'association Don du sang

Le Maire propose au conseil municipal d'apporter une participation financière au Comité des fêtes à l'occasion des 70 ans de l'association. Ce sujet sera revu au moment du vote de la subvention qui est reporté.

6. Participation financière aux Courses de Poney de la commune de Simplé - Délibération n°7-2016

Comme l'année passée, le Maire propose au conseil municipal de participer financièrement, à hauteur de 75€, aux courses de Poney de Simplé qui auront lieu le lundi de Pentecôte, soit le lundi 16 mai 2016.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de participer financièrement à hauteur de 75€ aux courses de Poney de Simplé et autorise le Maire à procéder au mandatement.

7. Convention fourrière départementale année 2016 - Délibération n°8-2016

Un nombre important d'animaux errants ont été accueillis en 2013 à la fourrière départementale de Laval.

Régulièrement les maires sont amenés à capturer des animaux sur leur commune. La fourrière départementale recueille ces animaux. Le délai avant de les passer en refuge est de dix jours.

Un soutien financier des communes est nécessaire, c'est pourquoi il a été mis en place une convention pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière à raison de 0.30 € par habitant et par an. Ce barème est à nouveau maintenu. Compte tenu du nombre d'habitants sur la commune de Peuton, le montant s'élève à 69.90 € (233 habitants)

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention annuelle pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière départementale pour 2016, autorise le maire à la signer et à payer la cotisation d'un montant de 69.90 €.

8. Demande de subvention Lecture Publique – Délibération n°9-2016

Demande de Fonds d'Accompagnement Rural - Approbation du projet "Lecture publique".

M. le maire informe que la commune peut solliciter une subvention « Fonds de Livre » auprès de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier pour l'acquisition de livres pour le Point Lecture.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural 2014-2016, et notamment du FAR (Fonds d'Accompagnement Rural) - Volet C "Lecture publique".

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Peuton va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet C du F.A.R. à hauteur de 362.70 € (correspondant à la population INSEE de la commune, soit 234 hab. x 1,55 € = 362.70 €).

L'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de Peuton subventions déduites, sur présentation de factures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération, telle que décrite ci-dessus ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 362.70 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.R. - volet C "Lecture publique" ;
- d'approuver le règlement du FCATR ;
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'opération telle que décrite ci-dessus
- Autorise le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 362.70 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.R. - volet C "Lecture publique »
- Approuve le règlement du FCATR ;
- Lui donne tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

9. Eglise : devis sonorisation

M. le Maire présente trois devis pour la sonorisation de l'église :

1/ ADE Frangeul de Cossé le Vivien

2/ EURL Bry Stéphane d'Azé

3/ SARL BIARD-ROY

Décision :

Dominique BORDEAU propose au conseil municipal, de bien se renseigner sur les propositions faites et pourquoi pas visiter des églises où des sonorisations ont été installées.

Le conseil municipal demande à M. le Maire de voir avec le Diocèse pour solliciter une subvention.

10. Eglise : devis installation appareil de tintement sur la grosse cloche Délibération n°10-2016

M. le Maire informe le conseil municipal que la SAS GOUGEON est intervenue vendredi 18 mars suite à une panne de l'horloge de l'église.

Il ressort que l'appareil de tintement de la grosse cloche ne fonctionne plus correctement, les pignons ont les dents usées ce qui explique le problème des heures qui ne sonnent plus correctement.

M.GOUGEON a fait parvenir un devis pour l'installation d'un appareil de tintement. Le montant du devis s'élève à 846 € hors taxe.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la SAS GOUGEON pour l'installation d'un appareil de tintement sur la grosse cloche pour un montant de 846 € hors taxe et autorise le Maire à le signer.

11. Eglise : devis cheminée et tuyauterie de la chaudière

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité un devis auprès de la M. Rémy BEAUJEAN pour des travaux de réparations de la cheminée et de tuyauterie dans l'église, en mauvais état du à l'usure. Le devis n'est pas encore parvenu à la mairie. M. le maire fait part également qu'il a demandé un devis pour une remise aux normes de l'électricité.

12. Demande de subvention réserve parlementaire pour travaux de l'église Délibération n°11-2016

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de procéder à des travaux dans l'église : chaudière, cheminée, électricité, sonorisation.

Afin de mettre en place ce plan de travaux, il convient de procéder à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Député M. Guillaume CHEVROLLIER.

Pour information, le montant de la subvention serait de 5000 €.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de :

L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Le conseil municipal autorise également le Maire à solliciter une subvention auprès du Diocèse.

13. Cimetière : devis ossuaire Délibération n°12-2016

En 2011, le conseil municipal avait décidé de procéder à une reprise de concessions dans le cimetière communal. Le 27 mars 2014, un procès-verbal de constatations de l'état d'abandon de concessions a été établi. Cette procédure d'une durée de trois ans, arrivera à son terme le 27 mars 2017.

Il convient dès à présent de prévoir la création d'un ossuaire. M. le Maire a sollicité les Pompes Funèbres NORMAND de Château-Gontier pour la fourniture d'un devis. Ce dernier s'élève à 810.42 € Hors taxe pour un ossuaire (1 place) avec trappe galva.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis des Pompes funèbres Normand de Château-Gontier pour la création d'un ossuaire pour un montant de 810.42 € hors taxe, tel que présenté par le Maire et autorise ce dernier à le signer.

14. Cimetière : devis caverne

Il a également sollicité un devis pour un caverne dont il conviendra de fixer le tarif de revente s'il est accepté.

Décision :

Le conseil municipal, décide de ne pas faire installer de nouveau caverne.

15. Redevance funéraire Délibération n°13-2016

Le conseil municipal a fixé par délibération n°52-1-2015, le tarif de l'emplacement Cavurne pour une durée de 30 ans à 50 € pour l'année 2016.

Or un emplacement a été attribué en 2015 à l'ancien tarif qui était de 80 €. S'agissant du premier emplacement attribué, M. le Maire propose au conseil municipal de rembourser la somme de 30€ perçue pour cette concession. Le tarif de 80 € ayant été revu car jugé, par le conseil municipal trop élevé.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 30 € payée pour le premier emplacement de cavurne, correspondant à l'ancien tarif revu à la baisse en novembre 2015.

16. CAUE : cotisation 2016 Délibération n°14-2016

La commune adhère au CAUE, institution de concertation entre les acteurs privés et publics impliqués dans la production et la gestion de l'espace urbain et rural.

La cotisation pour la commune en 2016 serait de 45.73€.

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au CAUE sachant qu'une convention a déjà été passée pour une réflexion concernant la salle communale existante, qui ne répond plus aux exigences actuelles en matière d'accessibilité PMR, ni aux besoins de la commune.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2016.

17. Gardiennage salle communale Délibération n°15-2016

M. le maire informe le conseil municipal que la personne qui s'occupait du gardiennage de la salle communale a cessé son activité depuis le mois de décembre 2015, en raison d'une indisponibilité. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite du gardiennage de la salle ou de faire cesser cette activité.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre fin à la mission de gardiennage de la salle communale par la personne qui en était chargée, suite à son indisponibilité. L'association la Peutonnoise n'ayant plus l'utilité de maintenir la salle communale ouverte, il ne sera pas fait appel à un remplaçant.

18. Installation machine à pain

M. Tony TOURATIER fait part au conseil municipal qu'un boulanger de Quelaines St Gault serait intéressé pour installer une machine à pain dans le bourg de la commune de Peuton. La machine serait à la charge de l'artisan et la commune réaliserait la plate-forme bétonnée et prendrait à sa charge l'alimentation électrique.

M. le Maire fait part que le boulanger, l'a contacté hier, qu'il ne souhaite plus pour le moment donner suite au projet d'installation d'une machine à pain.

19. Chantiers jeunes été 2016 Délibération n°16-2016

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir d'ores et déjà l'organisation de l'Opération Argent de Poche pour l'été 2016, de définir les dates, l'encadrement, le nombre de jeunes accueillis et les travaux à réaliser. Il propose de prévoir une réunion de préparation avec les jeunes et leurs parents, en effet 12 jeunes de la commune âgés entre 16 et 19 ans pourraient participer.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser l'opération Argent de poche pour les jeunes âgés de 16 à 19 ans, au cours de l'été 2016.

Divers travaux qui seront à définir leur seront proposés.

Le conseil municipal propose d'organiser une réunion avec les jeunes intéressés afin de connaître leurs disponibilités et ainsi prévoir les dates des chantiers.

20. Questions diverses

M. Le maire présente un devis de la SAS ROMET pour des réparations à effectuer sur le tracteur. Ce dernier est en panne. Le devis s'élève à 5 563.86€ hors taxe. Les frais sont partagés entre les communes de Peuton (35%) et Marigné-Peuton (65%).

Compte-rendu Commissions :

1/ Aménagement aux étangs:

La commission propose l'installation de bancs, de trois tables autour des étangs, d'un barbecue. Emplacement à définir. Un devis a été sollicité auprès d'Etudes et Chantiers. Il y a lieu de remettre du sable gris sur le terrain de boules.

Emeline GUAIS du Syndicat du Bassin de l'Oudon est venue voir la zone humide. Une subvention sera sollicitée auprès du Bassin de l'Oudon pour replantation d'une haie. Des remarques ont été faites concernant la plantation de roseaux inadaptés au contexte de l'environnement. Ceux-ci devront être déplantés rapidement avant prolifération.

M. le Maire fait part qu'il souhaiterait installer un parc auprès des jeux, pour y entreposer des biquettes, et quelques volailles.

2/ Fleurissement :

Prévoir l'achat de fleurs pour le bourg.

3/ Voirie :

M. Roland MEIGNAN, 1^{er} adjoint fait savoir qu'il n'est pas satisfait des travaux de point à temps effectués en 2015. Il précise qu'il n'y en aura pas en 2016.

Par contre, la route de la Volue devrait être refaite, et il y a lieu de prévoir la suppression des bermes entre la Loutière et la Monitaie (tronçon de 150 m). S'il reste du budget des travaux de voirie seront effectués au niveau de la Fatinière.

Il est également fait part que dans le Chemin de l'Ecoté, de l'herbe pousse au milieu de la route.

Des travaux de voirie pourraient être réalisés au cours de l'année auprès de l'église par l'aménagement d'un parking de dix emplacements.

M. le Maire fait part qu'il a assisté à une réunion avec le conseil départemental. Il n'y aura pas de possibilité de financement de travaux en campagne. Seulement 13 km de routes seront refaits dans le sud Mayenne.

Rapport SATESE :

Une visite des lagunes a eu lieu le 09 février 2016. En conclusion les trois bassins présentent tous les signes d'un fonctionnement normal. Les tests réalisés sur l'eau prélevée en sortie révèlent une bonne qualité de l'eau traitée. Un piégeage des ragondins doit être mis en place afin de limiter la prolifération de ces rongeurs qui endommagent les berges. Bon entretien général du site.

Compte-rendu vérifications vitesse dans le bourg : La Sécurité routière a mis à disposition de la commune une remorque radar du 18 au 29 janvier 2016. L'appareil a été installé en quatre points du bourg :

1/ route de Quelaines, au Bois Chassé

2/route de Marigné-Peuton à l'entrée de la commune

3 et 4 /entrées de bourg route de St Gault et route de Simplé.

Le bilan démontre que plus de 61% des usagers circulent à plus de 50 km/h. Les vitesses maximales enregistrées varient de 80 à 100 km/h.

Compte-rendu réunion SIVU du 16/03/2016 : bonne fréquentation des enfants de Peuton aux différentes activités. Budget 2017, statistiquement il manquera 2000€ et 5000 € en 2018. SIVU jusqu'à fin 2017.

M. le Maire fait part que des chiens divagent encore dans le bourg. Le Maire envisage d'aller voir les propriétaires.

Plan communal de sauvegarde : Katia DURAND fait part qu'elle a assisté à une réunion pour la mise en place du plan communal de sauvegarde. Le maire propose que plusieurs élus se réunissent pour commencer à réfléchir à l'élaboration du plan..

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le faire-part de naissance de la petite Margaux née sur la commune le 14 février 2016.

Repas des conseillers : pas de repas en 2016 mais la date pour 2017 sera le samedi 04 mars.

Prochaine réunion de conseil municipal : jeudi 07 avril 2016 à 20H30

Réunion Commission finance : mercredi 30 mars à 20H

Séance levée à 23 heures 20